

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **89420196.1**

⑤① Int. Cl.⁴: **B 42 D 5/00**

㉔ Date de dépôt: **08.06.89**

③① Priorité: **09.06.88 FR 8808037**

④③ Date de publication de la demande:
13.12.89 Bulletin 89/50

⑧④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur: **BOITABLOC (Société Anonyme)**
Chemin de la Laudaline
F-74320 Sevrier (FR)

⑦② Inventeur: **Dunand, Georges**
Les Vergers de Poisy
F-74330 La Balme De Sillingy (FR)

⑦④ Mandataire: **de Beaumont, Michel**
Cabinet Poncet 7, chemin de Tillier B.P. 317
F-74008 Annecy Cédex (FR)

⑤④ **Support pour bloc de feuilles.**

⑤⑦ Le support selon l'invention est formé de deux parois transparentes, une paroi inférieure (5) plane, une paroi supérieure (4) comportant une partie plane formant réceptacle (1) et une partie non plane (3) définissant un volume tubulaire. Un compartiment est laissé libre entre la paroi supérieure (4) et la paroi inférieure (5), à l'intérieur duquel est insérée une feuille (8) munie d'un décor. Le décor est ainsi visible de l'extérieur.

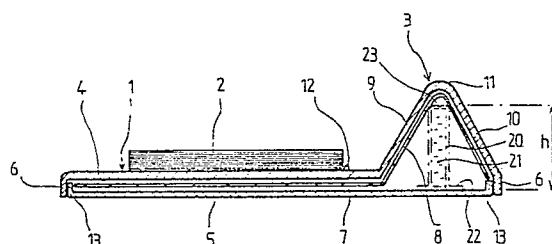


FIG. 1

Description

SUPPORT POUR BLOC DE FEUILLES

La présente invention concerne les supports pouvant être utilisés pour recevoir des blocs de feuilles sur lesquels on peut écrire. L'invention s'applique en particulier aux supports destinés à recevoir des blocs de feuillets autocollants repositionnables.

Les supports actuellement utilisés pour des blocs de feuilles sont réalisés en diverses matières, par exemple en carton ou en matière rigide.

De tels supports, lorsqu'ils sont en matière rigide, présentent l'inconvénient d'être difficiles à décorer : l'impression d'un décor sur une matière rigide est d'autant plus difficile et onéreuse que le support présente des formes complexes non planes.

D'autre part, on conçoit qu'il est possible d'imprimer à moindres frais un carton formant support. Il est toutefois apparu qu'une telle structure en carton devient relativement onéreuse lorsque l'on veut donner au support une forme non plane.

La présente invention a notamment pour but d'éviter les inconvénients des supports connus, en proposant une nouvelle structure de support, de forme complexe non entièrement plane, qui peut être décorée de manière commode et particulièrement peu onéreuse. Il en résulte qu'il est possible de personnaliser de tels supports à moindre coût, et d'utiliser ainsi un tel support comme matériel publicitaire.

Un autre but de l'invention est de proposer une telle structure de support pouvant non seulement comporter un décor par exemple imprimé, mais également inclure des objets divers donnant par eux-mêmes un effet décoratif.

Un autre but de l'invention est de proposer une telle structure qui puisse contenir de tels objets décoratifs de manière inviolable, de sorte que les objets ne sont pas accessibles à l'utilisateur.

Pour atteindre ces buts ainsi que d'autres, le support selon la présente invention comprend, de manière connue, une plaque formant réceptacle pour recevoir sur sa face supérieure la face inférieure d'un bloc de feuilles ; selon l'invention, la plaque comprend au moins une portion dépassante prolongeant la partie formant réceptacle, la partie dépassante restant visible lorsqu'un bloc de feuilles est disposé à son emplacement prévu formant réceptacle ; la plaque comprend une paroi supérieure et une paroi inférieure solidarisables l'une à l'autre selon un rebord périphérique et formant ainsi, après solidarisation, un compartiment fermé ; la paroi supérieure au moins est réalisée en un matériau transparent permettant de voir par transparence l'intérieur du compartiment. Lors de son utilisation, le support est muni d'une feuille portant un décor, la feuille étant positionnée à l'intérieur du compartiment, de sorte que le décor reste visible de l'extérieur.

Selon un mode de réalisation, dans la partie formant réceptacle, les parois supérieure et inférieure sont séparées l'une de l'autre par une portion de compartiment plate de faible épaisseur, de sorte

qu'une feuille insérée entre les deux parois est maintenue sensiblement en appui contre la face inférieure de la paroi supérieure.

La partie dépassante du support forme avantageusement un volume tubulaire creux définissant au moins une facette en regard du bloc de feuilles et une facette opposée. Le support forme de cette façon un décor sur plusieurs faces, visible selon plusieurs directions, multipliant ainsi les possibilités de personnalisation et de décoration.

D'autres objets, caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description suivante d'un mode de réalisation particulier, faite en relation avec les figures jointes, parmi lesquelles :

- la figure 1 est une vue de côté en coupe du support selon l'invention ; et

- la figure 2 est une vue de dessus du support de la figure 1.

Dans le mode de réalisation représenté sur les figures, le support selon l'invention, en forme générale de plaque, comporte une partie 1 formant réceptacle pour recevoir sur sa face supérieure la face inférieure d'un bloc 2 de feuilles. La plaque comprend une portion dépassante 3, prolongeant la partie 1 formant réceptacle et restant visible lorsque le bloc de feuilles 2 est disposé à son emplacement 1 prévu formant réceptacle.

La plaque comprend une paroi supérieure 4 et une paroi inférieure 5, qui se raccordent l'une à l'autre pour être solidarisées selon un rebord périphérique 6. Après solidarisation, les deux parois 4 et 5 forment un compartiment 7 fermé. Les parois 4 et 5 sont réalisées en un matériau transparent, par exemple en polyéthylène, laissant visible le compartiment intérieur 7. Une feuille 8, portant un décor sur sa face supérieure, est positionnée à l'intérieur du compartiment 7, le décor étant visible de l'extérieur à travers la paroi supérieure 4.

Dans la partie formant réceptacle 1, la paroi supérieure 4 et la paroi inférieure 5 sont séparées par une partie de compartiment plate de faible épaisseur. De cette manière, la feuille 8 insérée entre les deux parois est maintenue sensiblement en appui contre la face inférieure de la paroi supérieure 4.

Comme le représente la figure, la portion dépassante 3 présente une forme tubulaire creuse, à section triangulaire, délimitée par une portion plane de paroi inférieure 5, une première facette 9 orientée vers la partie formant réceptacle 1, une seconde facette 10 orientée à l'opposé de la partie 1 formant réceptacle. Les facettes 9 et 10 se raccordent par un sommet arrondi 11. Dans le mode de réalisation représenté sur la figure 1 à l'intérieur de la portion dépassante 3 tubulaire, la feuille 8 est pliée ou courbée pour suivre les facettes 9 et 10, comme le représente la figure, de sorte que sa face supérieure est plaquée contre la face inférieure des facettes 9 et 10.

Dans le mode de réalisation représenté, la paroi 5 est entièrement plane, tandis que la paroi supé-

ieure 4 comporte une portion plane formant la partie réceptacle 1, et une portion non plane formant la portion dépassante 3. La portion dépassante 3 est fermée, aux deux extrémités de sa forme cylindrique, par deux facettes rejoignant le sommet 11 et le rebord périphérique 6.

Une nervure 12 transversale est ménagée sur la face supérieure de la paroi supérieure 5, entre la partie formant réceptacle 1 et la portion dépassante 3. La nervure 12 forme cale contre laquelle on peut disposer le bloc 2. On ménage ainsi un écartement suffisant entre la facette 9 et le bloc 2, laissant apparente la facette 9.

De préférence, le bloc 2 est formé d'un bloc de feuillets autocollants repositionnables. La feuille 8 peut comprendre, dans la zone de la partie formant réceptacle 1, des indications concernant la manière de positionner le bloc 2.

On comprend que, dans la disposition représentée sur les figures, le support selon l'invention comprend plusieurs surfaces susceptibles de présenter un décor ou des inscriptions publicitaires : une partie de la portion plane 1 dépasse latéralement de part et d'autre du bloc et en avant, et est visible depuis le dessus ; la facette 9 est visible depuis l'avant ; la facette 10 est visible depuis l'arrière.

Lors de l'utilisation, on positionne la feuille 8 entre les parois 4 et 5, on applique les parois l'une contre l'autre, et on les solidarise l'une à l'autre par collage. La paroi inférieure 5 est plate, et la paroi supérieure comporte, selon toute sa périphérie, un rebord 6 inférieur venant en appui par sa face intérieure contre la tranche périphérique de la paroi inférieure.

De préférence, la paroi inférieure 5 comporte un retour périphérique supérieur 13 ; dans ce cas, le rebord inférieur 6 de paroi supérieure vient en appui par sa face intérieure contre la face extérieure du retour périphérique supérieur 13 de paroi inférieure ; cette disposition rigidifie la paroi inférieure, augmente avantageusement la surface de collage, et participe au maintien et au serrage des bords d'une feuille 8 insérée entre les parois.

On peut avantageusement disposer, à l'intérieur de la partie dépassante tubulaire, des objets ou une matière participant par eux-mêmes à l'obtention d'un aspect décoratif. On peut ainsi disposer par exemple des vis, des ressorts, des grains de café, des reproductions miniatures, des décors en relief en papier ou carton imprimé, ou une combinaison de tels éléments.

Selon un mode de réalisation avantageux, le volume tubulaire creux défini par la partie dépassante tubulaire contient un élément tubulaire étanche 20 à paroi transparente contenant lui-même un liquide 21. Cet élément est représenté en traits mixtes sur la figure 1. Dans ce mode de réalisation, les facettes 9 et 10 se rejoignent avantageusement selon le sommet 11, de sorte que le volume tubulaire présente une section triangulaire, comme le représente la figure. L'élément tubulaire étanche 20 comprend une base 22 plane relativement large destinée à former un appui sur la paroi inférieure 5 du support. L'élément tubulaire étanche 20 comprend un sommet 23 étroit conformé pour s'insérer

dans le sommet 11 du volume tubulaire. La hauteur h de l'élément tubulaire étanche 20 est sensiblement égale à la hauteur du volume tubulaire, de façon que, lorsque le support est fermé, l'élément tubulaire étanche 20 est maintenu en position dans le volume tubulaire, avec son sommet 23 engagé dans le sommet 11 du volume tubulaire, et avec sa base 22 en appui sur la paroi inférieure 5 du support. Ce mode de réalisation trouve par exemple une application pour réaliser un décor en forme de seringue contenant un liquide la seringue est dessinée sur la feuille 8, et une découpe dans ladite feuille laisse apparaître le liquide 21 de l'élément tubulaire étanche 20.

D'autres variantes peuvent être prévues selon l'invention, en réalisant par exemple plusieurs parties dépassantes, telles que la partie 3, bordant tout ou partie de la portion 1 formant réceptacle.

Des patins anti-glisserment peuvent être positionnés sous la face inférieure de la paroi inférieure 4.

La présente invention n'est pas limitée aux modes de réalisation qui ont été explicitement décrits, mais elle en inclut les diverses variantes et généralisations contenues dans le domaine des revendications ci-après.

Revendications

1 - Support pour bloc de feuilles, comprenant une plaque formant réceptacle pour recevoir sur sa face supérieure la face inférieure d'un bloc de feuilles (2), caractérisé en ce que :

- la plaque comprend au moins une portion dépassante (3) prolongeant la partie (1) formant réceptacle et restant visible lorsqu'un bloc de feuilles (2) est disposé à son emplacement prévu formant réceptacle (1),

- la plaque comprend une paroi supérieure (4) et une paroi inférieure (5) solidariables l'une à l'autre selon un rebord périphérique (6), de sorte que, après solidarisation, les deux parois forment un compartiment fermé (7),

- la paroi supérieure (4) au moins est réalisée en un matériau transparent permettant de voir l'intérieur du compartiment, de sorte qu'une feuille (8) portant un décor peut être positionnée à l'intérieur du compartiment, le décor étant visible de l'extérieur.

2 - Support selon la revendication 1, caractérisé en ce que, dans la partie formant réceptacle (1), les parois supérieure (4) et inférieure (5) sont séparées l'une de l'autre par un compartiment plat de faible épaisseur, de sorte qu'une feuille insérée entre les deux parois est maintenue sensiblement en appui contre la face inférieure de la paroi supérieure (4).

3 - Support selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la portion dépassante (3) forme un volume tubulaire creux définissant au moins une facette (9) en regard de la partie formant réceptacle (1) et une facette opposée (10).

4 - Support selon la revendication 3, caracté-

risé en ce que la partie dépassante tubulaire contient des objets ou une matière participant par eux-mêmes à l'obtention d'un aspect décoratif.

5 - Support selon la revendication 4, caractérisé en ce que le volume tubulaire creux contient un élément tubulaire étanche (20) à paroi transparente contenant lui-même un liquide.

6 - Support selon la revendication 5, caractérisé en ce que :

- lesdites facettes (9, 10) se rejoignent selon un sommet (11) pour former un volume tubulaire à section triangulaire,

- l'élément tubulaire étanche (20) comprend une base plane large pour former appui sur la paroi inférieure (5) du support, et un sommet (23) étroit conformé pour s'insérer dans ledit sommet (11) du volume tubulaire,

- la hauteur (h) de l'élément tubulaire étanche (20) est sensiblement égale à la hauteur dudit volume tubulaire, de sorte que, lorsque le support est fermé, l'élément tubulaire étanche (20) est maintenu en position dans ledit volume tubulaire.

7 - Support selon l'une quelconque des revendications 3 à 6, caractérisé en ce qu'il comprend plusieurs parties dépassantes tubulaires bordant tout ou partie de la portion formant réceptacle (1).

8 - Support selon l'une quelconque des re-

vendications 1 à 7, caractérisé en ce que la paroi inférieure (5) est plate, la paroi supérieure comprenant une partie plate formant réceptacle (1).

9 - Support selon la revendication 8, caractérisé en ce que la paroi inférieure (5) comporte, selon toute sa périphérie, un rebord inférieur (6) venant en appui par sa face intérieure contre la tranche périphérique de la paroi inférieure (5).

10 - Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que les deux parois (4, 5) sont solidarisées par collage.

11 - Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce qu'il comprend une feuille (8) décorée, insérées entre les deux parois (4, 5), la feuille étant positionnée de façon que sa face supérieure décorée est au moins partiellement en appui contre la face inférieure de paroi supérieure (4).

12 - Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce qu'une nervure transversale (12) est ménagée sur la face supérieure de la paroi supérieure (4), formant cale pour le positionnement du bloc de feuilles (2).

13 - Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisé en ce qu'il comprend un bloc de feuillets autocollants repositionnables appliqués sur la partie formant réceptacle (1).

35

40

45

50

55

60

65

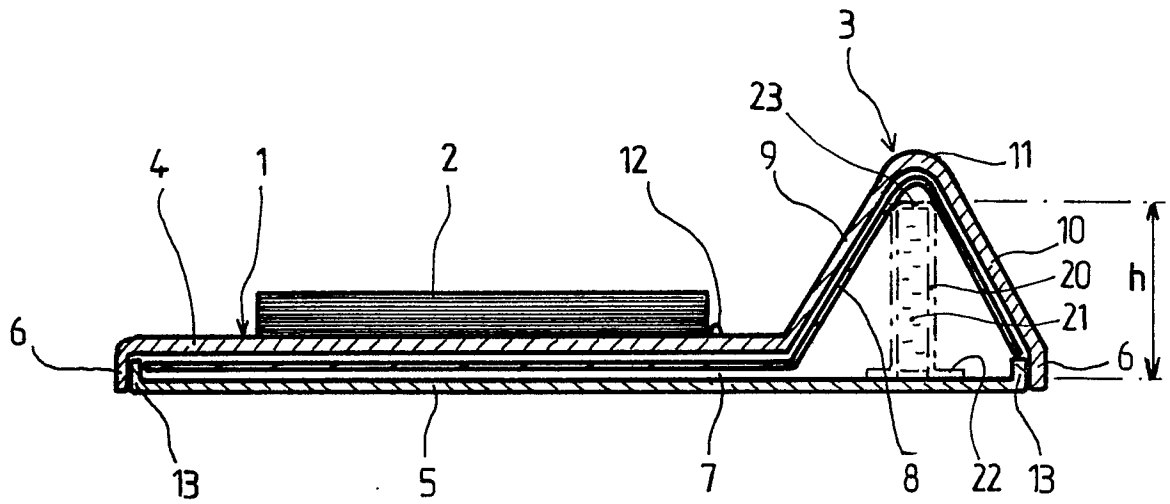


FIG. 1

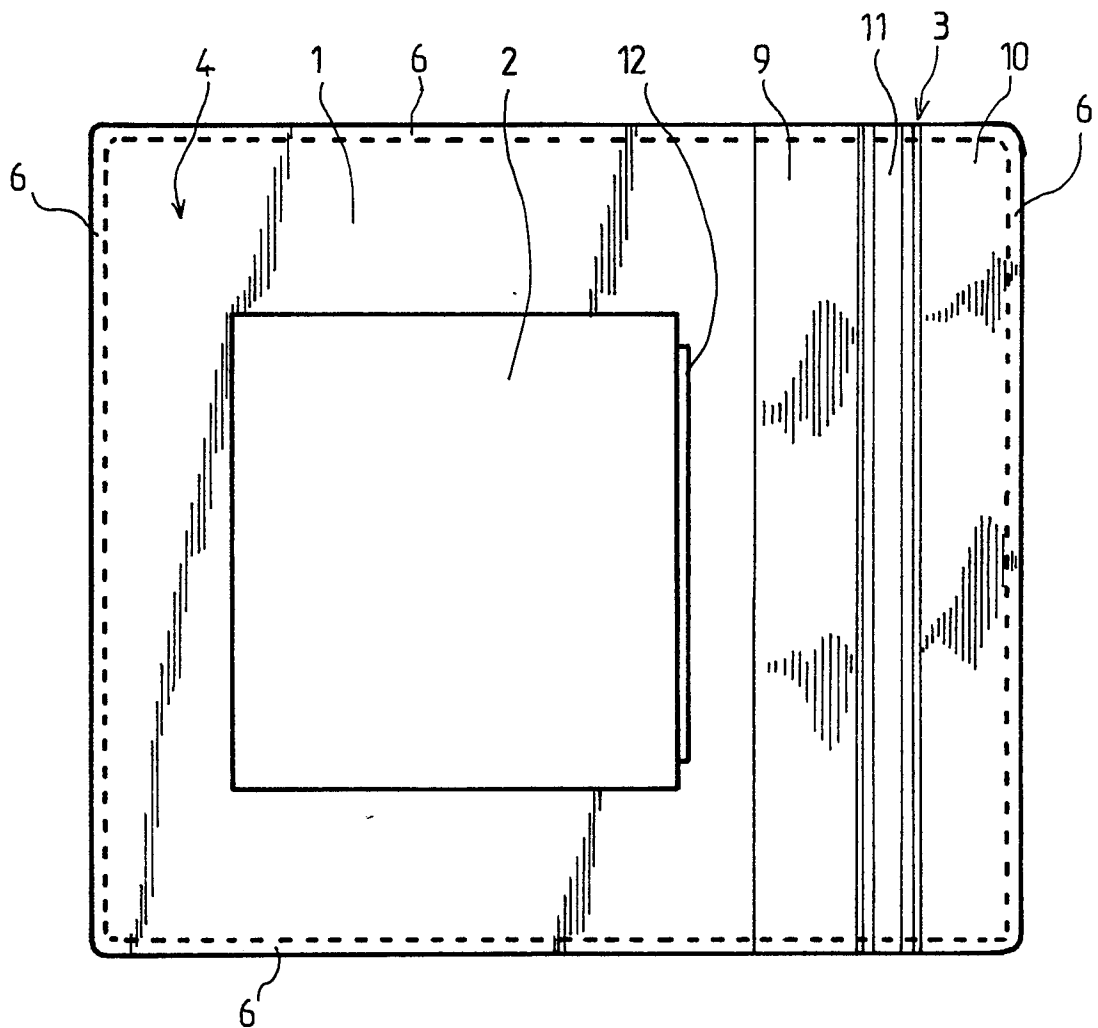


FIG. 2



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. C1.4)
Y	US-A-3086658 (PALMER) * colonne 1, ligne 49 - colonne 3, ligne 13; figures 3-4 *	1-4, 8, 11, 13	B42D5/00
Y	FR-A-1072791 (CONTI) * abrégé *	1-4, 8, 11, 13	
Y	US-A-3370368 (PASCHAL) * colonne 2, ligne 5 - colonne 2, ligne 44; figures 1-2 *	3, 8	
Y	EP-A-0247853 (MINNESOTA MINING AND MANUFACTURING COMPANY) * abrégé; figure 7 *	13	
A		12	
A	US-A-4646920 (KRUGER) * colonne 2, ligne 9 - colonne 2, ligne 39; figures 1-2 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. C1.4)
			B42D G09F B43M B43L A47F B42F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 03 OCTOBRE 1989	Examineur KOCH J.M.L.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique Q : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			